

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES AU CONSEIL DU COMMERCE DES SERVICES (2021)

1. Depuis son rapport annuel de 2020 au Conseil du commerce des services¹, le Comité des engagements spécifiques a tenu trois réunions formelles, respectivement le 2 décembre 2020, le 10 mars 2021 et le 29 juin 2021.² Lors de ces réunions, le Comité a abordé les trois points suivants: mise en œuvre des engagements spécifiques, questions de classification et questions se rapportant à l'établissement des listes.

1 MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

2. Ce point avait été inscrit à l'ordre du jour à la suite de la communication des États-Unis du 5 mars 2020.³ Les États-Unis avaient proposé que le Comité examine les engagements conditionnels figurant dans les listes d'engagements spécifiques au titre de l'AGCS en vue d'accroître la transparence des engagements. Le Comité est convenu d'une approche étape par étape suivant laquelle le Secrétariat établirait d'abord une compilation factuelle des engagements conditionnels figurant dans les listes des Membres et le Comité examinerait ensuite les étapes suivantes de l'exercice proposé.

3. En conséquence, le Secrétariat a établi et fait distribuer la compilation des engagements conditionnels datée du 13 novembre 2020, qui a ensuite été révisée à la demande du Comité.⁴ La compilation comprend les mentions dans les listes d'engagements spécifiques au titre de l'AGCS qui subordonnent l'entrée en vigueur, la mise en œuvre ou l'actualisation des engagements spécifiques à une procédure nationale, comme une nouvelle législation ou un examen des politiques. Des renseignements liés à la mise en œuvre des engagements conditionnels sont aussi inclus dans la compilation, sous réserve de leur disponibilité. Les Membres ont été invités à vérifier et compléter ces renseignements.

4. La participation à l'exercice sur les engagements conditionnels se faisait sur une base volontaire. Lors des réunions tenues pendant la période considérée, plusieurs Membres ont présenté des renseignements actualisés sur la mise en œuvre de leurs engagements inclus dans la compilation. Certains Membres ont indiqué qu'ils menaient des consultations internes et communiqueraient des renseignements actualisés ultérieurement.

2 QUESTIONS DE CLASSIFICATION

5. À la réunion du 10 mars 2021, la Division des statistiques de l'ONU (DSNU) et le Secrétariat de l'OMC ont fait une présentation conjointe sur les nouvelles fonctionnalités du site Web de classification statistique de l'ONU, qui aide les Membres à naviguer entre les différentes versions de la CPC ainsi qu'entre la CPC et d'autres classifications. La présentation était axée sur la question de savoir si et comment on pouvait établir une correspondance entre la version provisoire de la CPC de 1991 et les versions ultérieures de la CPC, étant donné que la Classification sectorielle des services (MTN.GNS/W/120) créée pour l'inscription dans les listes des engagements spécifiques au titre de l'AGCS était basée sur la version provisoire de la CPC.

¹ Rapport annuel du Comité des engagements spécifiques au Conseil du commerce des services (2020), figurant dans le document S/CSC/26 du 2 décembre 2020.

² Les rapports de ces réunions figurent dans les documents S/CSC/M/84, S/CSC/M/85 et S/CSC/M/86, et doivent être lus conjointement avec le présent rapport.

³ La communication des États-Unis figure dans le document S/CSC/W/69.

⁴ La compilation des engagements conditionnels figure dans le document S/CSC/70 et S/CSC/70/Rev.1.

3 QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'ÉTABLISSEMENT DES LISTES

6. Le Comité n'a pas mené de discussions de fond au titre de ce point.
